



**SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009
TABLE DES MATIÈRES**

2. ORDRE DU JOUR.....	644
2.1 2009 09 199 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009.....	644
3. PROCÈS-VERBAUX.....	645
3.1 2009 09 200 LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2009 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2009 645	
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3.....	645
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION.....	645
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	646
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	646
6. RAPPORT DU MAIRE.....	646
6.1 RAPPORT ET SUIVIS DU MAIRE.....	646
7. URBANISME.....	646
7.1 2009 09 201 RÉOLUTION AUTORISANT PAUL ROBERT À CONSTRUIRE DANS 5 ANS 646	
7.2 2009 09 202 AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT DE VENTE AVEC PAUL ROBERT.....	646
7.3 2009 09 203 AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT DE VENTE AVEC GÉRARD GAULIN.....	647
7.4 2009 09 204 AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT DE VENTE AVEC VALÉRIE BELOIN ET BENOÎT CHALOUX.....	647
7.5 2009 09 205 DEMANDE DE JOSÉE SCALABRINI.....	648
7.6 2009 09 206 DEMANDE POUR DESSERVIR CÂBLE AXION DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	648
7.7 2009 09 207 NOUVELLE RUE, DEMANDE DE 20 000 \$;.....	649
8. VOIRIE MUNICIPALE.....	649
8.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS D'AOÛT 2009 649	
8.2 2009 09 208 LIGNES DE RUES.....	649
8.3 RAPPORT SUR LE PROJET D'ASPHALTE.....	650
9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU.....	650
9.1 2009 09 209 ACHAT DE BACS ROULANTS : BLEUS (20) ET NOIRS (10).....	650
10. SÉCURITÉ.....	650
10.1 2009 09 210 RÉOLUTION D'APPUI À FQM DANS LE DOSSIER DE LA CSST.....	650
11. LOISIRS ET CULTURE.....	652
11.1 RAPPORT FINAL DE L'ASCENSEUR.....	652
12. CORRESPONDANCE.....	652
12.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS D'AOÛT 2009.....	652
12.2 2009 09 211 ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE.....	653
13. TRÉSORERIE.....	653
2009 09 212 13.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 8 SEPT. 2009.....	653
13.2 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JUILLET 2009.....	653
13.3 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2009.....	653
13.4 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 AOÛT 2009.....	653
13.5 RAPPORT FINANCIER AU 31 JUILLET 2009.....	653
14. DIVERS.....	653
14.1 DON À CENTRAIDE.....	653
14.2 ENTENTE (2010) DE SERVICES MONTY COULOMBE (500 \$ + TX).....	653



14.3	2009 09 213 FORMATION MUNICIPALE – VOLET GREFFE 160\$ + TX.....	653
14.4	2009 09 214 MOULIN À FAUCHER.....	654
15.	2009 09 215 LEVÉE DE LA SESSION.....	654



Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès verbal de la session régulière du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 8 septembre 2009, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, madame Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Lise Désorcy Côté

Monsieur Christian Lanctôt

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

2. Ordre du jour

2.1 2009 09 199 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 8 septembre 2009

1. Ouverture

1.1 Prière.

1.2 Mot de bienvenue de madame le maire.

2. Ordre du jour

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 8 septembre 2009

3. Procès-verbaux (La lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 Lecture si demandée et adoption des procès-verbaux de la session régulière du 3 août 2009 et de la session extraordinaire du 10 août 2009.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbaux des dernières sessions régulière et extraordinaire.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du maire

7. Urbanisme

7.1 Résolution autorisation Paul Robert à construire dans 5 ans

7.2 Autorisation à signer le contrat de vente avec Paul Robert

7.3 Autorisation à signer le contrat de vente avec Gérard Gaulin

7.4 Autorisation à signer le contrat de vente avec Valérie Beloin et Benoit Chaloux

7.5 Demande de Josée Scalabrini

7.6 Demande pour desservir Câble Axion dans le secteur résidentiel

7.7 Nouvelle rue, demande de 20 000 \$

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois d'août 2009.

8.2 Lignes de rues

8.3 Rapport sur le projet d'asphalte chemin Favreau

9. Environnement et hygiène du milieu

9.1 *Achat de bacs roulants : bleus (20) et noirs (10)



10. Sécurité

10.1 Résolution d'appui à FQM dans le dossier de la CSST

11. Loisirs et Culture

11.1 Rapport final de l'ascenseur

11.2 Rapport de l'O.T.J.

12. Correspondance

12.1 Dépôt de la correspondance reçue en août 2009

12.2 Adoption par résolution de la correspondance.

13. Trésorerie

13.1 Adoption des comptes à payer au 8 septembre 2009.

13.2 Conciliation bancaire au 31 juillet 2009

13.3 Liste des comptes à recevoir au 31 août 2009.

13.4 Liste des déboursés au 31 août 2009

13.5 Rapport financier au 31 juillet 2009

14. Divers

14.1 Don à Centraide Estrie

14.2 Entente (2010)de services avec Monty Coulombe (500 \$ + tx)

14.3 Formation gestion municipale : volet greffe (160 \$ + tx)

14.4 *Moulin à faucher

15. Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la session régulière du 8 septembre 2009 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

3. Procès-verbaux

3.1 2009 09 200 Lecture si demandée et adoption des procès-verbaux de la session régulière du 3 août 2009 et de la session extraordinaire du 10 août 2009

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la session régulière du 3 août 2009 et de la session extraordinaire du 10 août 2009 soient adoptés tel que lus et rédigés.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session

Les suivis de l'assemblée régulière du 3 août 2009 et de la session extraordinaire du 10 août sont déposés.



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie de la résolution ;

DE DEMANDER à Câble Axion d'étendre son service de cablodistribution au secteur « Les Collines-Paisibles » ainsi qu'aux maisons à proximité sur le chemin Léon-Gérin (Route 206).

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

7.7 2009 09 207 Nouvelle rue, demande de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des nouvelles rues sont faits en régie ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la poursuite des travaux de construction de la rue des Pâquerettes et des Marguerites ;

QU'un de 20 000 \$ est fait au surplus numéro de G.L. 55 99000 000.

Que le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'achat des matériaux nécessaires et à la location de machinerie et de faire exécuter les travaux dans les meilleurs délais.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31021 721

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois d'août 2009

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois d'août 2009. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

8.2 2009 09 208 Lignes de rues

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
Et résolu :

DE faire tracer les lignes de rues par l'entreprise Lignes de stationnement entretien et traçage (2006) inc. au coût de 0,215 \$ /mètre pour un total de 1 816,24 \$ tx incluses.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 32000 521.

Attendu que lesdits schémas, qui résultent de processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal ;

Attendu que les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux ;

Attendu que ces exercices de planification se sont révélés plus complexes et plus coûteux que prévu et que, sur les 103 schémas attendus, en date du 22 juillet 2009, 90 ont été déposés et seulement 47 sont attestés à ce jour, et 10 autres sont en processus d'attestation ;

Attendu que sur recommandation de leur syndicat prétextant la norme NFPA¹ 1710, des pompiers utilisent le droit que leur confère l'article 12 de la LSST², soit celui de refuser d'exécuter un travail, arguant un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, parce qu'ils ne sont pas quatre pompiers à bord du même véhicule pour répondre à un appel de secours ;

Attendu que l'utilisation injustifiée de l'article 12 de la LSST compromet directement les services auxquels la population a droit;

Attendu que les normes NFPA sont des normes américaines édictées en regard des méthodes de travail utilisées aux États-Unis qui sont différentes de celles utilisées au Québec ;

Attendu que les normes NFPA doivent servir de guide et doivent être adaptées aux réalités locales ;

Attendu que la norme NFPA 1500 est la norme guide relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie et elle ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle ;

Attendu que la norme NFPA 1720 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps partiel et ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle ;

Attendu que quelque 18 000 pompiers à temps partiel interviennent sur appel et constituent la base de l'organisation de la sécurité incendie au Québec ;

Attendu que les pompiers constituent la principale main-d'oeuvre en sécurité civile et que les normes NFPA ne sont pas adaptées à ce type d'intervention ;

Attendu que la norme NFPA 1710 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps plein et propose un nombre de quatre pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle, tout en laissant place aux méthodes équivalentes ;

Attendu que la CSST³, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la Loi sur la sécurité incendie et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ;

Attendu que le libellé de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST porte atteinte à toute l'objectivité dont ses inspecteurs doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions ;

Attendu que la mise en application de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST, par ses inspecteurs, fait en sorte que les employeurs sont traités avec partialité ;

Attendu que certains syndicats utilisent la CSST à des fins de relations du travail, ce qui n'est nullement dans la mission de la CSST ;



Attendu que les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de quatre pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers; lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts, alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé ;

Attendu que les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants ;

Attendu qu'à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité publique et, par le fait même, les municipalités n'auront plus l'immunité de poursuite ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;

ET RÉSOLU de demander au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques tels qu'ils sont prévus à la Loi sur la sécurité incendie ;

IL EST RÉSOLU de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire respecter l'autonomie des municipalités locales, quant au niveau de protection contre les incendies dont la responsabilité incombe aux élus municipaux, puisque les municipalités ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles et qu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie ;

IL EST RÉSOLU de demander au ministre du Travail de s'assurer que des questions relatives à l'organisation du travail dans les municipalités ne soient pas dictées par des considérations extérieures ;

IL EST RÉSOLU que cette résolution soit transmise immédiatement au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. David Whissell, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe, et au président de la FQM, M. Bernard Généreux ;

IL EST RÉSOLU d'appuyer les démarches des associations municipales dans ce dossier.

¹ National Fire Protection Association

² Loi sur la santé et la sécurité du travail

³ Commission de la santé et de la sécurité du travail

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

11. Loisirs et Culture

11.1 Rapport final de l'ascenseur

Le directeur général dépose le rapport des revenus et dépenses de l'ascenseur installé au Centre communautaire.

12. Correspondance

12.1 Dépôt de la liste de la correspondance reçue au mois d'août 2009

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois d'août 2009.



12.2 2009 09 211 Adoption par résolution de la correspondance

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
IL EST RÉSOLU :

QUE la correspondance du mois d'août 2009 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

- 13. Trésorerie**
2009 09 212
- 13.1 Adoption des comptes à payer au 8 sept. 2009**
 - 13.2 Conciliation bancaire au 31 juillet 2009**
 - 13.3 Liste des comptes à recevoir au 31 août 2009**
 - 13.4 Liste des déboursés au 31 août 2009**

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
IL EST RÉSOLU :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 8 septembre 2009 pour un total de 51 380,42 \$;

QUE le caisse déboursé, les comptes à recevoir, le relevé des comptes au 31 août 2009 ainsi que la conciliation bancaire au 31 juillet 2009 soient acceptés tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 51 380,42 \$.

13.5 Rapport financier au 31 juillet 2009

Le directeur général dépose le rapport financier au 31 juillet 2009.

14. Divers

14.1 Don à Centraide

Non retenu.

14.2 Entente (2010) de services Monty Coulombe (500 \$ + tx)

Sujet reporté à la session d'octobre.

14.3 2009 09 213 Formation municipale – volet Greffe 160\$ + tx

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
Appuyé par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

QUE le directeur général est autorisé à suivre une formation intitulée « Gestion municipale – volet greffe » offerte par l'ADMQ au coût de 160 \$ + tx.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

Martial Tétreault se retire de la discussion.



14.4 2009 09 214 Moulin à faucher

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
APPUYÉ PAR MONSIEUR le conseiller Jean-Yves Masson ;

Et résolu de vendre le moulin à faucher à Martial Tétreault au coût de 100\$.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Retour de Martial Tétreault à l'assemblée.

15. 2009 09 215 Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martial Tétreault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
ET RÉSOLU :

QUE la session régulière du 8 septembre 2009 soit levée à 21 h 15.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Linda Ouellet, Maire

Réjean Fautoux
Directeur général et secrétaire-trésorier